

ASSISTANCE POUR MES PROCHES

AU MOMENT DU DÉCÈS



PRISE EN CHARGE DE LA GARDE DES ENFANTS OU PETITS ENFANTS DE -16 ANS



GARDE DES ANIMAUX domestiques



GARDIENNAGE DU DOMICILE pendant la cérémonie



GARDE OU TRANSFERT des personnes dépendantes

DANS L'ANNÉE SUIVANT LE DÉCÈS



ASSISTANCE PSYCHOLOGIQUE



NETTOYAGE DU LOGEMENT, AIDE AU DÉMÉNAGEMENT



SERVICE D'AIDE À DOMICILE



AIDE AU MAINTIEN de l'équilibre budgétaire



SERVICE D'ASSISTANCE ET DE PROXIMITÉ pour favoriser le maintien à domicile



ACCOMPAGNEMENT SOCIAL en cas de perte d'autonomie



INTERVENTION D'UN ERGOTHÉRAPEUTE pour un diagnostic d'adaptation du logement



BOUQUET DE SERVICES BIEN-ÊTRE coaching santé et nutrition, portage de repas, coiffure à domicile...

Toutes ces prestations sont incluses dans la garantie de prévoyance obsèques. Détails et conditions sont à disposition dans la note d'information de la garantie. L'assistance est destinée à apporter un soutien immédiat aux proches et ne se substitue pas à la solidarité familiale ou tout autre dispositif de même nature.

PR/VI/2020/FLY/ESS

Les avantages D'ASSUR'ESSENTIEL PRÉVOYANCE OBSÈQUES

- Assistance complète 24h/24 - 7j/7
- Libre choix des bénéficiaires
- Pas de questionnaire médical, simplement une attestation de non-atteinte d'une maladie grave
- Plusieurs possibilités de financement
- Exonération des droits de succession selon la législation en vigueur
- MUTAC s'engage pour ses adhérents et débloque le capital obsèques sous 48h

BIEN CHOISIR SA COUVERTURE

Selon les prestations et les volontés particulières pour lesquelles vous opterez, le choix du capital nécessaire pour en assurer la réalisation sera déterminant. Certains capitaux peuvent être insuffisants pour couvrir cette dépense. Disposant d'une solide expertise, votre opérateur funéraire est à votre disposition pour vous conseiller et évaluer le capital adapté à vos frais d'obsèques.

POUR EN SAVOIR PLUS

Ensemble pour votre prévoyance



ASSUR'ESSENTIEL est une opération d'assurance sur la vie à adhésion individuelle assurée par MUTAC, distribuée par votre opérateur funéraire en tant que mandataire d'assurance. MUTAC -771 avenue Alfred Sauvy - CS 40069 - 34477 Pérols CEDEX - Tél : 04 67 06 09 09 - Fax : 04 67 92 12 92 - mail : contact@mutac.com - Mutuelle soumise aux dispositions du livre II du code de la Mutualité - SIREN 339 198 939.



assur **ESSENTIEL**
PRÉVOYANCE OBSÈQUES



Accompagner ce moment de la vie



1^{er} RÉSEAU FUNÉRAIRE
FONDÉ PAR DES MUTUELLES



Le contrat prévoyance obsèques POURQUOI Y PENSER DÈS AUJOURD'HUI ?

QU'EST-CE QU'UN CONTRAT PRÉVOYANCE OBSÈQUES ?

C'EST LA FISCALITÉ AVANTAGEUSE DE L'ASSURANCE VIE



1 ASSISTANCE COMPLÈTE

CHIFFRES CLÉS*



**4 MILLIONS
DE FRANÇAIS**

ONT SOUSCRIT À UN
CONTRAT OBSÈQUES



+ 5 À 10 %

DE CONTRATS SOUSCRITS
EN CAPITAL



**1 SENIOR
SUR 2**

(66 ANS D'ÂGE MOYEN)
SOUHAITE ORGANISER
SES OBSÈQUES



+ 10 À 15 %

DE CONTRATS SOUSCRITS
EN PRESTATIONS

*Sources : étude réalisée par lassurance-obsèques.fr - Chiffres internet 2015 / 2016.

assur **ESSENTIEL** vous assure

MODALITÉS D'ADHÉSION

- Pas de questionnaire médical à remplir
- Adhésion possible jusqu'à 70 ou 75 ans
- Cotisations calculées en fonction de votre âge à l'adhésion

CAPITAL SÉCURISÉ

- Couverture dès la première année en cas de décès par accident
- Reliquat de capital intégralement reversé aux bénéficiaires désignés après paiement des frais d'obsèques à votre opérateur funéraire
- Conformément à l'article L2223-33-1 du CGCT*, ASSUR'ESSENTIEL garantit l'affectation du capital au paiement des obsèques

SOUPLESSE BUDGÉTAIRE

- Choisissez librement votre capital entre 1 000 et 15 000 € par tranche de 1 €
- Cotisations temporaires sur 10, 15 ou 20 ans

10% DE RÉDUCTION À VIE
SUR CHACUNE DE VOS COTISATIONS EN CAS D'ADHÉSION
SIMULTANÉE POUR VOTRE COUPLE

* Code Général des Collectivités Territoriales

LA MAISON DES OBSÈQUES ASSISTANCE

7J/7-24H/24

SERVICES INCLUS
DANS VOTRE CONTRAT OBSÈQUES

MON ASSISTANCE

DÈS LA SOUSCRIPTION ET DURANT LA VIE DE L'ASSURÉ :



**INFORMATIONS
JURIDIQUES
SUR SIMPLE APPEL
TÉLÉPHONIQUE :**

dispositions à prendre
en cas de décès : cérémonie,
dons d'organes...



**PRISE EN CHARGE
DE VOTRE RETOUR
PRÉMATURÉ EN CAS DU
DÉCÈS D'UN PROCHE**



**SERVICE
D'ACCOMPAGNEMENT**

ASSISTANCE POUR MES PROCHEs

AU MOMENT DU DÉCÈS



RAPATRIEMENT DU CORPS VERS LE LIEU D'INHUMATION
ou de crémation en France, quel que soit le lieu de décès (France
ou Étranger), si le corps se trouve à plus de 30 km du domicile



**PRISE EN CHARGE
DE 5 NUITS D'HÔTEL**
pour les proches, dans la
semaine qui suit le décès



**AIDE AUX
DÉPLACEMENTS**
prise en charge
d'un taxi



**AIDE AUX DÉMARCHES, ACCÈS AUX DROITS (SUCCESSION...),
SUIVI ADMINISTRATIF**